

N° CP 7^e/23-07
Séance du - 8 JUIN 2007

AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE **Demande de la ville de Sausheim pour la construction d'un espace culturel,** **festif, périscolaire et communal**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-7^e-04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'allouer à la ville de Sausheim une aide de 76 000 € représentant 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 760 000 € HT et d'engager définitivement l'opération au titre du programme d'aide aux bâtiments à vocation culturelle,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Nature 20414 Programme D013 « aides aux bâtiments communaux à vocation culturelle ».

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.2. JUIN 2007
Publication 1.5. JUIN
Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER